



2023-2024

RENCONTRES COMPÉTITIVES
NATIONALES



PROCÉDURE DE CANDIDATURE



Procédure de candidature à l'organisation d'une rencontre compétitive nationale Sport Adapté du **1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024**

Dossier de candidature et budget primitif téléchargeables sur l'espace membres du site internet FFSA

ETAPE À RETENIR

Pour les rencontres compétitives nationales organisées sur la saison sportive 2023-2024 :

- Retour des dossiers de candidature
- Étude des candidatures par les Commissions sportives nationales.
Accompagnement technique et administratif assuré par le service championnats auprès de chaque candidat (complétude du dossier de candidature, écriture du budget primitif, etc.).
- Étude des candidatures par la DTN et le Département sport.
- Attribution par la DTN (courrier officiel) + diffusion du calendrier prévisionnel des championnats de France de la saison 2023-2024.
- Signature de la convention d'organisation entre le président du COL et le président de la FFSA.
Signature du cahier des charges des rencontres compétitives nationales par le président du COL.

Procédure d'attribution

1. **Respecter la préprogrammation des rencontres compétitives nationales** (cf. pages 4 et 5)
2. Envoyer sa candidature complète au service championnats qui vous en accusera la bonne réception
3. **Étude de la candidature :**
 - La CSN adresse un avis technique sur le projet au CTN en charge de la discipline et priorise les dossiers si dépôt de plusieurs candidatures pour une même rencontre
 - L'élu de la discipline émet un avis sur l'opportunité d'attribuer la rencontre au vu de l'expérience d'organisation et de l'implication du candidat dans le développement territorial du projet fédéral
 - La trésorière valide la faisabilité financière de la compétition à la lecture du budget primitif du candidat
4. La candidature est proposée à la Directrice technique nationale et au Département sport
5. Le service championnats de la FFSA enverra un courrier d'attribution de la DTN à l'organisateur de la compétition ainsi qu'une convention d'organisation. La Directrice technique nationale désignera un Délégué technique fédéral et le président nommera son représentant pour la rencontre compétitive nationale
6. La DTN adresse un courrier motivé aux candidats non retenus



Jade GALEAZZI / Arthur BIRON
06 63 67 15 42 / 06 42 65 04 98
Coordinateurs du service championnats
3 rue Cépré, 75015 PARIS
Mail : championnats@sportadapte.fr

Préprogrammation

Septembre 2023

Pas de championnat de France préprogrammé sur ce mois

Octobre 2023

05 au 08/10 ou 12 au 15/10

Para canoë-kayak adapté

Novembre 2023

17 au 19/11 ou 24 au 26/11

Para badminton adapté

Décembre 2023

08 au 10/12 ou 15 au 17/12

CFR para tennis de table adapté
(attribution en cours)

Janvier 2024

19 au 21/01

Para futsal adapté

Février 2024

Pas de championnat de France préprogrammé sur ce mois

Mars 2024

01 au 03/03

Para cross adapté

08 au 10/03

Para handball adapté

20 au 23/03

Para ski alpin et nordique adaptés

22 au 24/03

Para escalade adaptée

Avril 2024

02 au 04/04

CNE para football adapté

05 au 07/04

Para tir à l'arc adapté

12 au 14/04

Para judo adapté

26 au 28/04

Para lutte adaptée

Mai 2024

03 au 05/05

Para rugby adapté

07 au 09/05

Para natation adaptée SAJ

09 au 12/05

Para football à 7 adapté

15 au 17/05

Para équitation adaptée

17 au 20/05

Para basket-ball adapté

28 au 30/05

Para tennis de table adapté SAJ

31/05 au 02/06

Para pétanque adaptée

Juin 2024

04 au 06/06

Para athlétisme adapté SAJ

06 au 09/06

Para tennis de table adapté

14 au 16/06

CFR para football à 11 adapté

18 au 20/06

Para basket-ball adapté SAJ

21 au 23/06

Para cyclisme-VTT adapté

21 au 23/06

Para aviron adapté outdoor

25 au 27/06

Para football adapté SAJ

27 au 30/06

Para natation adaptée

Juillet 2024

04 au 06/07

Para athlétisme adapté

05 au 07/07

Para tennis adapté

Merci de prendre note que les dates de cette préprogrammation sont susceptibles d'être modifiées entre la période d'appel à candidature et le début de la saison 2023-2024, vis-à-vis notamment du calendrier international.